

ILLE ET VILAINE  
CHATEAU ET ABORDS

SITES

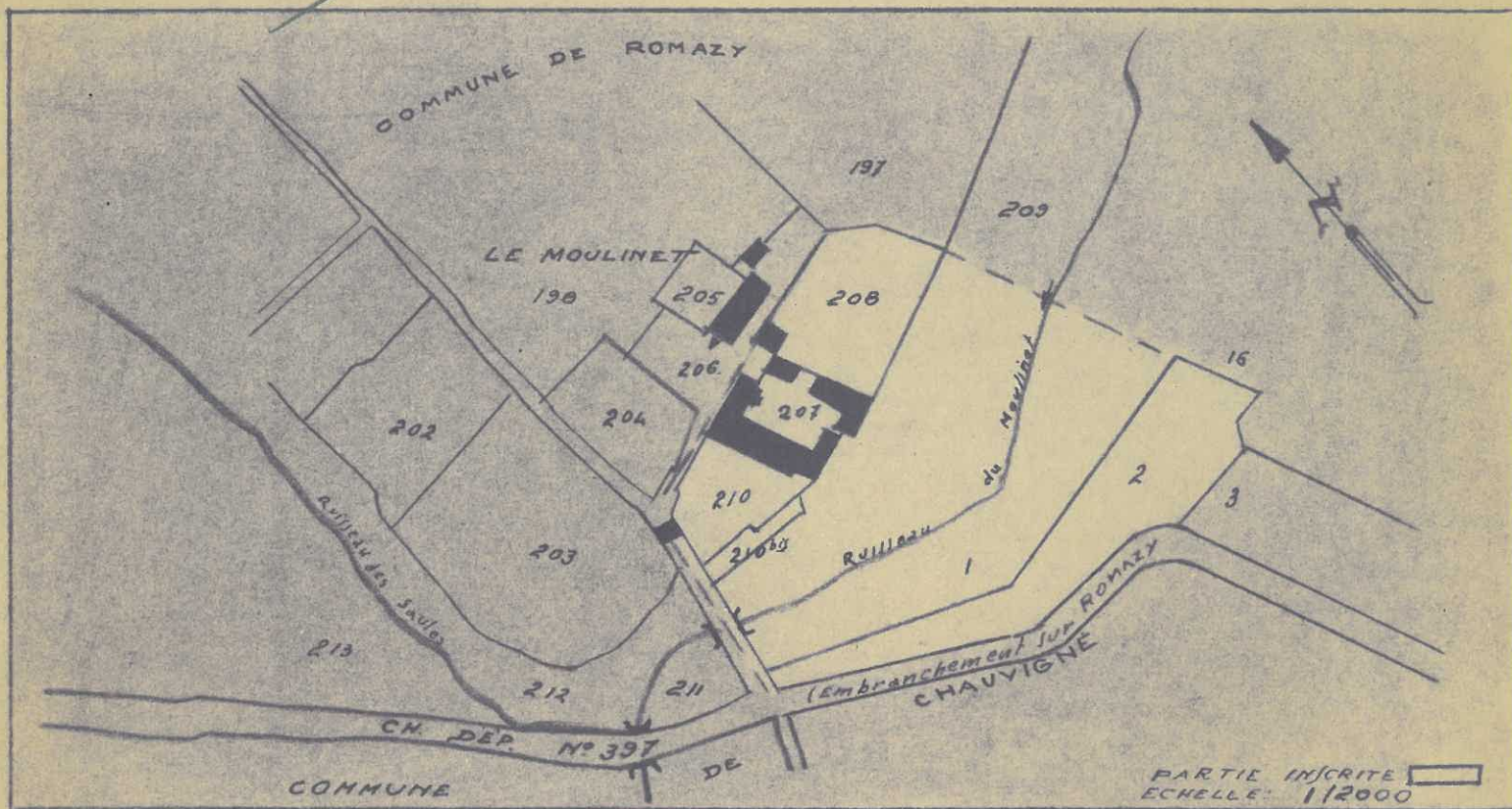
INSCRIPTION

COMMUNES : ROMAZY - CHAUVIGNÉ.  
CANTON : S<sup>T</sup>AUBIN D'AUBIGUÉ  
ARROND<sup>T</sup> : RENNES



CARTE  
MICHELIN  
N° 59  
PLI: 17

*a garder*



ARRÊTE DU 4 DECEMBRE 1942

sont inscrits sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le Château du Moulinet avec ses abords comprenant les parcelles cadastrales N° 207 à 210bis section C de ROMAZY N° I en partie, et 2 section D de Chauvigné (Ille-et-Vilaine) appartenant à Madame Veuve Gustave HEMERY de Coas-Caradec au Moulinet en Romazy.

Le périmètre de cet ensemble est défini par :

- au Sud, le contour sud de la parcelle 2, section D de Chauvigné le chemin départemental N° 397;
- à l'Ouest, le chemin d'accès du C.D N° 397 à le cour du Château, y compris le porche d'entrée.
- au Nord, ce même chemin puis le contour nord des parcelles 207-208 section de Romazy.
- à l'Est, la limite Est de la parcelle 208; une ligne fictive de l'angle sud-est de cette parcelle à l'angle nord-est de la parcelle 2 Section D de Chauvigné, le contour Est de cette parcelle jusqu'à son contour Sud origine du périmètre.

En ce qui concerne les immeubles bâtis la mesure vise les façades, élévations, et toitures.

Pour copie conforme  
Le Chef du Bureau  
des Sites

Par déléation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des Beaux-Arts  
signé: L. HAUTECOEUR